

**projets d'arrêtés relatifs à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage  
dans le département du Doubs**

Participation du public (article L.123-19-1 du code de l'environnement)  
sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs ([www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr))  
du 06 avril au 27 avril 2023

Compte tenu du contexte d'état d'urgence sanitaire, les observations sont à adresser  
par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : [ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)

1.	<p>Sujet : restriction d'eau Date : 16 avril 2023 à 14:02 De : &gt; estelle.colin (par Internet) &lt;estelle.colin@lilo.org&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau. En espérant que entendrez mon message et qu'il rencontrera votre sens des responsabilités, dans l'idée de protéger vos administrés.</p> <p>Cordialement. Estelle Colin</p>
2.	<p>Sujet : Verts Date : 21 avril 2023 à 10:19 De : &gt; amelie.astruc (par Internet) &lt;amelie.astruc@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Amélie Astruc</p>
3.	<p>Sujet : POLITIQUE DE L'EAU Date : 21 avril 2023 à 10:28 De : &gt; pierre.bontemps7 (par Internet) &lt;pierre.bontemps7@gmail.com&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>
4.	<p>Sujet : Gestion de l'eau Date : 21 avril 2023 à 10:39 De : &gt; charlesdeby (par Internet) &lt;charlesdeby@yahoo.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je suis quelque peu surpris et inquiet. A l'heure du dérèglement climatique, qui est de plus en plus visible et qui va engendré en Franche-Comté de plus en plus de sécheresse, il serait intéressant de profiter de se questionner sérieusement sur l'utilisation de l'eau. Il me semble tout d'abord capital et tellement évident de privilégier les cultures vivrières, directement consommables sur place et moins gourmande en eau, et d'assurer aux productions maraîchères un accès facilité à l'eau. C'est d'ailleurs ce que recommande l'INRAE. Vous pourrez le lire sur <a href="#">ce lien</a> l'étude de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement qui souligne l'importance de se tourner vers l'agroécologie. Je tiens également à vous faire part de mon indignation quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau.</p>

	<p>Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Le golf utilise de l'eau provenant d'un forage dans les nappes, eau qu'il ne paye pas. La gratuité de cette eau est aussi une question quand les petits paysans ne pouvant se payer de forage sont obligés de payer le prix fort en utilisant l'eau du réseau.</p> <p>Cordialement. Charles JACQUES</p>
5.	<p>Sujet : Sauvons nos nappes phréatiques Date : 21 avril 2023 à 10:43 De : &gt; robertstephanie (par Internet) &lt;robertstephanie@orange.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport (golf par exemple - qui me choque particulièrement) qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Stéphanie Robert</p>
6.	<p>Sujet : arrêté ressource en eau du département du Doubs Date : 21 avril 2023 à 11:02 De :=&gt; jean-pierre.martin7 (par Internet) &lt;jean-pierre.martin7@orange.fr&gt; CONSIDERANT que parmi les usages de l'eau, l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine constitue une priorité ; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Jean-Pierre MARTIN</p>
7.	<p>Sujet : Projets d'arrêtés de restriction des usages de l'eau Date : 21 avril 2023 à 12:11 De :=&gt; claude.stoessel (par Internet) &lt;claude.stoessel@gmail.com&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf (la Chevillotte notamment), très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p>

	<p>Cordialement. Claude Stoessel</p>
8.	<p>Sujet : CONSULTATION SUR L'EAU Date : 21 avril 2023 à 12:17 De :&gt; celine.farinha (par Internet) &lt;celine.farinha@yahoo.fr&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Espérant que vous saurez privilégier les attentes et espoirs de la population soucieuse de notre avenir climatique commun par rapport aux enjeux financiers de quelques-uns, Sincères salutations Céline FARINHA</p>
9.	<p>Sujet : restriction d'eau Date : 21 avril 2023 à 12:17 De :&gt; maximus360 (par Internet) &lt;maximus360@free.fr&gt; Bonjour J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
10.	<p>Sujet : décret sur l'usage de l'eau. Date : 21 avril 2023 à 12:29 De :&gt; jp.cattelain (par Internet) &lt;jp.cattelain@wanadoo.fr&gt; Bonjour, J'ai eu connaissance du projet d'arrêté sur les restrictions d'eau envisagées dans le département du Doubs. Je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de prévoir dans cet arrêté une priorité pour les maraîchers qui assurent une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau, comme le recommande l'INRAE. Avec mes salutations Jean-Pierre Cattelain 31 B chemin des Journaux à Besançon</p>
11.	<p>Sujet : Eau Date : 21 avril 2023 à 12:29 De &gt; edithmougin1101 (par Internet) &lt;edithmougin1101@gmail.com&gt; Nous demandons, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant.</p>

12.	<p>Sujet : le sujet des restrictions d'eau Date : 21 avril 2023 à 13:32 De :&gt; gabriel.vathonne (par Internet) &lt;gabriel.vathonne@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Les petits producteurs ne pourraient utiliser de l'eau pendant ces périodes de restrictions alors qu'un golf le pourrait ? Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Merci, Cordialement.</p> <p>Gabriel</p>
13.	<p>Sujet : / Date : 21 avril 2023 à 14:22 De :&gt; mathildetouyard (par Internet) &lt;mathildetouyard@orange.fr&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Mathilde Touyard</p>

14.	<p>Sujet : gestion de l'eau Date : 21 avril 2023 à 14:39 De :&gt; jpmhd (par Internet) &lt;jpmhd@noos.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs. je suis en désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à un groupe de sportifs. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. La culture du maïs est désormais à proscrire.</p> <p>Il faut voir à moyen terme les difficultés à alimenter les citoyens en eau de qualité les nitrates, pesticides , HAP, rendent l'eau non consommable , glyphosate et métolachlore sont cancérogènes .... un projet de protection de la ressource est urgent :</p> <p>Au nom du Collectif SOS LRC, et de FNE25 , nous avons rencontré les Inspecteurs Généraux de l'Environnement et du Développement Durable ( IGEDD ) à la Maison de l'Environnement à Besançon le 17/11/22 Nous avons demandé la création : d' un " PARC NATIONAL DES TOURBIERES ET DES LACS DE LA MONTAGNE JURASSIENNE " ce serait le 12eme Parc national en France après le Parc national de la Forêt</p> <p>Arguments : l'avenir des hydrosystèmes est menacé dans le Jura : sécheresses+ canicules+ pollutions multiples ..... + dérive climatique bientôt + 1,8°C et + 2°C</p> <p>les rivières de l'arc jurassien sont peu nombreuses et sur-exploitées : hydroélectricité+prélèvements ....</p> <p>= elles sont aussi en surcharge de N +P + HAP + pesticides + produits vétérinaires et insecticides : donc à terme non consommables pour raison de santé !</p> <p>= un retour à des normes demandera beaucoup de temps et d'investissements .</p> <p>DONC : à présent, les seules réserves sont les tourbières et les lacs d'altitude :</p> <p>l'eau est encore de qualité et en quantité suffisante pour assurer la survie des populations</p> <p>l'exemple de la source du Doubs à sec lors des dernières canicules , alors que la rivière coule en aval de Mouthe , alimentée par la tourbière, est démonstratif. les lacs d'altitude sont très souvent couplés avec des tourbières ( cf : lac de Remoray..... jusqu'au lac des Rousses )</p> <p>L'URGENCE :</p> <p>protéger ces ressources ...!</p> <p>= question des inspecteurs: il existe déjà des protections : RNN, RNR, Natura 2000, Life, ENS, pourquoi plus ?</p> <p>= réponse : un PARC NATIONAL est emblématique et il doit assurer l'adhésion des habitants qui comprennent les enjeux mais sont déroutés par la multiplicité des procédures et des situations actuelles</p> <p>une communication forte sur la nécessité d'un PARC doit rassembler face aux URGENCES de la défense des aquifères de qualité</p> <p>Ce projet se situe dans la mission du 4eme Plan National Milieux Humides :</p> <p>" identifier les actions prioritaire soutenues par l'Etat" et " mieux préserver à l'échelle nationale les zones humides pour valoriser la ressource "</p> <p>l'identification des acteurs régionaux était l'objectif des Inspecteurs venus sur le terrain : cet objectif a été rempli.</p> <p>il reste à déclencher une volonté : donc il faut maintenant communiquer et convaincre : Région BFC, départements 25 et 39, élus, administration DDT, DREAL , EPAGE, Comcom, et tous les partenaires de la politique de l'eau.</p>
15.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] - citoyenne Date : 21 avril 2023 à 15:12 De :&gt; maryon.fichet (par Internet) &lt;maryon.fichet@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour</p>

	<p>une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement</p>
16.	<p>Sujet : Arbitrage eau pour Besançon Date : 21 avril 2023 à 16:03 De :&gt; acamelot (par Internet) &lt;acamelot@laposte.net&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je suis habitante du Doubs, de la France, de la Terre et c'est à ce titre là que je vous contacte pour le projet d'arrêté de restrictions d'eau dans le département du Doubs cet été. Chrétienne aussi, je suis engagée dans l'Eglise pour une écologie intégrale en France et dans le Monde. Les nappes phréatiques de la Franche-Comté sont basses selon le BRGM consulté ce jour, l'été va être encore particulièrement sec et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre département, notre Pays et donc notre Terre, les Hommes, les animaux et les végétaux qui la peuplent ont et auront de plus en plus de difficultés à y vivre et à y demeurer du simple fait du manque d'eau voir de l'absence d'eau comme c'est déjà le cas dans le sud de la France. De ce simple et terrible constat je ne comprends pas pourquoi on permet, on permettra cet été à des Hommes de consommer de l'eau à des fins de pur divertissement et avec des quantités d'eau effroyables proche d'une consommation de 15000 habitant par an en 1 jour. Les habitants de Besançon, du grand Besançon, du Doubs plus globalement, ne peuvent plus assumer de tels niveaux de consommation juste pour entretenir des terrains de sport (golfs et piscines privées) qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau sera plus utile pour arroser les arbres et des cultures fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous pour les besoins essentiels de se nourrir et de respirer. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. En espérant que vous tiendrez compte de ma réflexion dans vos arbitrages, vous remerciant pour votre écoute, bien cordialement.</p> <p>Anne Camelot</p>
17.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] - Citoyens Pour Le Climat Date : 21 avril 2023 à 16:48 De :&gt; franck.grigi (par Internet) &lt;franck.grigi@citoyenspourleclimat.org&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser cultures alimentaires qui n'arrivent pas toujours à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>
18.	<p>Sujet : EAU Date : 21 avril 2023 à 17:46 De :&gt; yohann.dirand (par Internet) &lt;yohann.dirand@protonmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier</p>

	<p>une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Yohann DIRAND</p>
19.	<p>Sujet : consultation projets d'arrêtés de restriction des usages de l'eau l'été Date : 21 avril 2023 à 18:36 De :&gt; clara.touyard (par Internet) &lt;clara.touyard@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Clara TOUYARD, Bisontine.</p>
20.	<p>Sujet : / Date : 21 avril 2023 à 18:49 De :&gt; h.chabod (par Internet) &lt;h.chabod@gmail.com&gt; Bonjour J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les cultures maraîchère ou les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Hélène Vurpillat Chabod Maraîchère à Villers sous Chalamont</p>
21.	<p>Sujet : Arrêté restriction d'eau Date : 21 avril 2023 à 20:01 De :&gt; anne-lise.martin7 (par Internet) &lt;anne-lise.martin7@orange.fr&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Anne-Lise Martin</p>
22.	<p>Sujet : Arrosage terrain de golf Date : 21 avril 2023 à 21:01 De :&gt; olivier.delalande (par Internet) &lt;olivier.delalande@yahoo.fr&gt; Pas d'eau pour les trous de balles !</p>



	O.
23.	<p>Sujet : EAU Date : 21 avril 2023 à 21:06 De :&gt; josetteby (par Internet) &lt;josetteby@free.fr&gt;  Nous demandons, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant.</p>
24.	<p>Sujet : Restriction d'eau Date : 21 avril 2023 à 21:33 De :&gt; momo.baverel (par Internet) &lt;momo.baverel@gmail.com&gt;  Bonjour  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. La question de l'eau est devenue une préoccupation majeure. Il serait temps de s'en inquiéter.  Cordialement.</p>
25.	<p>Sujet : Sécheresse et terrain de golf Date : 21 avril 2023 à 22:18 De :&gt; julie.breand (par Internet) &lt;julie.breand@gmail.com&gt;  Madame, Monsieur,  Après avoir lu attentivement le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.  Cordialement,  Julie Bréand</p>
26.	<p>Sujet : Eau Date : 21 avril 2023 à 22:42 De :&gt; p.chabauty (par Internet) &lt;p.chabauty@gmail.com&gt;  Madame, Monsieur,  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.  Cordialement,  Pauline Chabauty</p>
27.	<p>Sujet : Arrêté restriction d'eau Date : 22 avril 2023 à 09:07 De :&gt; maurice.dorosario (par Internet) &lt;maurice.dorosario@orange.fr&gt;  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de</p>

	<p>consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Maurice Do Rosario</p>
28.	<p>Sujet : l'eau Date : 22 avril 2023 à 09:24 De :&gt; chantalbouillotte (par Internet) &lt;chantalbouillotte@yahoo.fr&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Chantal Jeannin</p>
29.	<p>Sujet : Préoccupation au sujet de l'eau dans le Doubs Date : 22 avril 2023 à 09:55 De :&gt; christellebion (par Internet) &lt;christellebion@orange.fr&gt; Bonjour, Je suis une habitante du Doubs depuis plusieurs années et je suis aujourd'hui préoccupée par les questions environnementales, notamment les réserves en eau. J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Christelle Bion</p>
30.	<p>Sujet : / Date : 22 avril 2023 à 10:55 De :&gt; jeanne-philippe (par Internet) &lt;jeanne-philippe@laposte.net&gt; Bonjour J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>
31.	<p>Sujet : Gestion de l'eau Date : 22 avril 2023 à 11:42 De :&gt; luludivinepetit (par Internet) &lt;luludivinepetit@yahoo.fr&gt;</p>

	<p>Bonjour</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Mme PETIT Ludivine, citoyenne bisontine</p>
32.	<p>Sujet : Usage de l'eau pompée, de l'eau de forage Date : 22 avril 2023 à 13:24 De :&gt; blandine.cordellier (par Internet) &lt;blandine.cordellier@netcourrier.com&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>En tant que citoyenne et habitante du Doubs, je me permets de vous faire part de mon opinion sur l'usage de l'eau, d'un bien commun au vivant, de l'eau pompée, de l'eau de forage. Il va s'en dire que l'alimentation est la base de notre activité, que manger est la priorité avant tout, que les activités de loisirs sont secondaires et que si un choix est à faire sur l'usage de l'eau, c'est bien les cultures vivrières qui doivent en bénéficier en premier en cas de restriction et ce, sans dérogation d'aucune sorte aux activités de loisirs (golf - ex. Golf de la Chevillotte -, piscine, lavage de voiture, terrain de foot, etc.). Persuadée que cette position puisse être partagée et comptant sur le Département du Doubs pour agir dans ce sens, avec tous mes remerciements pour l'attention portée à mon courrier,</p> <p>Très cordialement,</p> <p>Blandine Cordellier 31 quai Veil Picard 25000 Besançon 0682119275</p>
33.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] - Avis citoyen Doubiste Date : 22 avril 2023 à 13:27 De :&gt; khan.emilie (par Internet) &lt;khan.emilie@gmail.com&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous, et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de cultures faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>En vous remerciant pour votre écoute,</p> <p>Sincèrement,</p> <p>Emilie KHAN, habitante du Doubs</p>
34.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] - Avis citoyen Doubiste Date : 22 avril 2023 à 13:41 De :&gt; rolland.nicolas81 (par Internet) &lt;rolland.nicolas81@gmail.com&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux</p>

	<p>dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous, et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de cultures faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>En vous remerciant pour votre écoute, Bien cordialement, Nicolas ROLLAND, citoyen du Doubs</p>
35.	<p>Sujet : CP AC Doubs Date : 22 avril 2023 à 13:49 De :&gt; myriam.galmesb (par Internet) &lt;myriam.galmesb@outlook.fr&gt; Bonjour ! J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, et tiens à vous faire savoir mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très consommateurs d'eau. Il me semble que ces dérogations sont faites au titre que l'eau provient d'un forage direct dans une nappe phréatique, et non du réseau. Cela n'a plus de sens aujourd'hui. <b>L'eau est un bien de tous.</b> L'eau qui ne sera plus dans les nappes n'ira pas à d'autres usages, dont certains prioritaires. Sans parler de la nature qui souffre terriblement en période de sécheresse, et de nos arbres si précieux.</p> <p>Cordialement, Myriam GALMÈS</p>
36.	<p>Sujet : Gestion malheureuse de l'eau Date : 22 avril 2023 à 15:17 De :&gt; salima_simonin (par Internet) &lt;salima_simonin@hotmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord et de mon indignation. Je ne comprends pas comment des dérogations peuvent être accordées aux terrains de golf qui sont des très gros consommateurs d'eau et qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. L'eau qui se rarifie doit être en priorité utilisée être bue et pour garantir la production de nourriture pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Je suis également scandalisé de savoir que des permis sont accordés pour la construction de piscine privée. On marche sur la tête.</p> <p>Cordialement, Salima Simonin</p>
37.	<p>Sujet : Usage de l'eau Date : 22 avril 2023 à 17:41 De :&gt; jerome.scherer (par Internet) &lt;jerome.scherer@lilo.org&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Il est aussi</p>

	<p>très difficile de voir la construction des piscines privées continuer à cette allure. Tous les leviers de sobriété doivent être activés, et même si cela ne représente pas une énorme quantité par rapport à d'autres domaines, c'est un symbole fort d'injustice sociale que de voir cette croissance continue de construction, alors que les personnes qui ont besoin d'eau pour arroser leurs potager afin de se nourrir sont mises sous pression. Il n'est d'ailleurs pas que directement question de l'eau, mais également d'artificialisation des sols quand il est question de ces constructions. J'aimerais savoir, sur le long terme, qu'elle est votre stratégie pour la préservation de notre ressource en eau ?</p> <p>Cordialement</p>
38.	<p>Sujet : Projets d'arrêtés de restriction des usages de l'eau cet été Date : 22 avril 2023 à 19:19 De :&gt; marcelle.choblet45 (par Internet) &lt;marcelle.choblet45@gmail.com&gt;</p> <p>Mesdames et Messieurs responsables politiques élus ou nommés,</p> <p>La Consultation concernant les projets d'arrêtés de restriction des usages de l'eau pour l'été prochain m'amène à vous faire part de ma désapprobation au sujet du traitement exceptionnel dont jouissent les terrains de golf qui peuvent déroger à l'application des restrictions prévues en période de grande sécheresse. Ceci est une injustice flagrante au regard des obligations imposées aux citoyens et aux agriculteurs-nourriciers et je m'étonne que des pouvoirs publics ne le comprennent pas à un moment où il est exigé de tous de prendre conscience de la nécessité de la transition vers une société de sobriété et de plus grande justice sociale. Les golfs, réservés au plaisir de quelques privilégiés, sont trop gourmands en eau puisée directement dans les nappes phréatiques, pour continuer à faire « comme si de rien n'était ».</p> <p>J'en appelle à votre sentiment de responsabilité et à votre courage politique. Merci.</p> <p>Madame Choblet</p>
39.	<p>Sujet : Arrêté restrictions d'eau dans le Doubs Date : 23 avril 2023 à 09:39 De :&gt; vero.marcot (par Internet) &lt;vero.marcot@lilo.org&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Véronique Marcot</p>
40.	<p>Sujet : Projet d'arrêté pour les restrictions d'eau Date : 23 avril 2023 à 12:14 De :&gt; murieril (par Internet) &lt;murieril@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Núria</p>

41.	<p>Sujet : restriction d'eau Date : 23 avril 2023 à 14:17 De :&gt; leonotaro (par Internet) &lt;leonotaro@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p>
42.	<p>Sujet : Consultation du public sur les projets d'arrêté relatif à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs Date : 23 avril 2023 à 14:24 De :&gt; carinelambert (par Internet) &lt;carinelambert@hotmail.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Carine Lambert</p>
43.	<p>Sujet : Restrictions eau Date : 23 avril 2023 à 19:26 De :&gt; pichettimarielle (par Internet) &lt;pichettimarielle@gmail.com&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés, qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. De l'eau davantage aux petits agriculteurs qui nous nourrissent plutôt qu'aux golfs et autres activités de loisirs. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Marielle Pichetti</p>
44.	<p>Sujet : Restriction d'eau Date : 23 avril 2023 à 19:33 De :&gt; christine.wauquiez (par Internet) &lt;christine.wauquiez@posteo.de&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p>

	<p>Cordialement. Christine Wauquiez</p>
45.	<p>Sujet : consultation / eau Date : 23 avril 2023 à 19:43 De :&gt; catherine.gallois (par Internet) &lt;catherine.gallois@gmx.com&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. C Gallois</p>
46.	<p>Sujet : Gestion de l'eau pour le département du Doubs Date : 23 avril 2023 à 19:55 De :&gt; bsepaser (par Internet) &lt;bsepaser@gmail.com&gt; Bonjour, Je tiens à vous faire part de mon désaccord en vous envoyant ce courriel. En effet, il me semble tout à fait anormal d'accorder des dérogations de forage et d'utilisation de l'eau des nappes phréatiques concernant les terrains de golf en ces temps de restriction et de coût de l'eau, qui ne profitent qu'à quelques personnes. Il est temps pour le département du Doubs d'opter pour une utilisation raisonnée et raisonnable de l'eau, richesse commune qui devrait profiter à toutes et tous, en ré-envisageant les types de cultures faites sur notre territoire afin de privilégier une culture vivrière, directement consommable et moins gourmande en eau, comme le recommande l'INRAE. Dans l'attente de votre prise de responsabilité concernant ce problème crucial de l'eau sur notre territoire, en vous remerciant de votre attention, cordialement. Brigitte Sepaser</p>
47.	<p>Sujet : restriction des usages de l'eau - arrosage autorisé des green de golf Date : 23 avril 2023 à 20:09 De :&gt; nath.mar.pas (par Internet) &lt;nath.mar.pas@free.fr&gt; Bonsoir, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de réenvisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Nathalie MARTY 4 rue Suard 25000 BESANCON</p>
48.	<p>Sujet : Eau Date : 23 avril 2023 à 21:22 De :&gt; carolinerietmann (par Internet) &lt;carolinerietmann@yahoo.fr&gt;</p>

	<p>Bonsoir</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Caroline</p>
49.	<p>Sujet : Arrêté restrictions eau Date : 23 avril 2023 à 21:32 De :&gt; maria.mansanet (par Internet) &lt;maria.mansanet@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Maria Mansanet</p>
50.	<p>Sujet : arrêté restrictions d'eau Date : 23 avril 2023 à 21:34 De :&gt; mllamy (par Internet) &lt;mllamy@laposte.net&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je tiens à vous faire part de ma très grande préoccupation quant à l'usage de l'eau et à la pénurie qui (re) viendra un jour ou l'autre dans notre région. J'ai d'ores et déjà mis des choses en place pour réduire autant que possible et toute l'année ma consommation personnelle. J'ai lu votre projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs. J'ai un profond désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir de tels terrains de sport, car si le sport est indispensable, la pratique du golf est tout à fait non essentielle par rapport aux enjeux globaux qui se posent à nous. Cette eau serait plus utile pour arroser des arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous (en stockant du carbone ou en donnant des fruits) et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, je suis très favorable, comme le préconise l'INRAE, de privilégier encore plus les productions vivrières, maraîchères, directement consommable sur place et moins gourmande en eau.</p> <p>Veillez recevoir mes salutations les plus cordiales</p> <p>Mme LAMY</p>
51.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] AMAP Le panier de l'aneth Date : 23 avril 2023 à 22:34 De :&gt; dipicard89 (par Internet) &lt;dipicard89@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Nous demandons, comme tant</p>



	<p>d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant. Cette eau serait également infiniment plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Didier Picard Président de l'AMAP bisontine "Le panier de l'aneth"</p>
52.	<p>Sujet : Arrêté pour les restrictions d'eau Date : 24 avril 2023 à 07:00 De :&gt; eymeric.minuel (par Internet) &lt;eymeric.minuel@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Eymeric MINUEL</p>
53.	<p>Sujet : Arrêté restriction eau – Doubs Date : 24 avril 2023 à 08:48 De :&gt; auge.marine (par Internet) &lt;auge.marine@live.fr&gt; Bonjour, Je me permets de vous contacter concernant le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs. Je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. En vous souhaitant une belle journée.</p> <p>Cordialement. Marine AUGÉ</p>
54.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] Date : 24 avril 2023 à 09:02 De :&gt; clemence.becel (par Internet) &lt;clemence.becel@hotmail.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour les maraichers locaux qui assurent l'alimentation des citoyens. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p>

	<p>Cordialement. Clémence Becel</p>
55.	<p>Sujet : Gestion des réserves d'eau Date : 24 avril 2023 à 09:02 De :&gt; olivier.coutable (par Internet) &lt;olivier.coutable@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. En résumé, je demande, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant. Merci par avance et bonne journée :) Olivier COUTABLE 06 45 48 89 11</p>
56.	<p>Sujet : l'eau, bien commun Date : 24 avril 2023 à 09:25 De :&gt; matthieu.cabot2 (par Internet) &lt;matthieu.cabot2@gmail.com&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement, Matthieu CABOT habitant de Besançon</p>
57.	<p>Sujet : Consultation Ressource en eau - Doubs Date : 24 avril 2023 à 09:31 De :&gt; cyril.masselot (par Internet) &lt;cyril.masselot@orange.fr&gt; Madame, Monsieur, J'ai lu attentivement le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, notamment l'annexe 3, et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile aux maraîchers locaux pour nourrir sainement nos populations et pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de cultures menées sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement, Cyril Masselot (+33/0) 6 84 46 24 28 4 Bis rue du Vieux Pont</p>

	25220 VAIRE
58.	<p>Sujet : Restriction des usages de l'eau - Consultation du public Date : 24 avril 2023 à 09:36 De :&gt; nicolas.stobart (par Internet) &lt;nicolas.stobart@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faite sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande <a href="#">l'INRAE</a>.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Nicolas Stobart 07.66.00.60.53</p>
59.	<p>Sujet : problème d'eau Date : 24 avril 2023 à 09:41 De :&gt; vivenot.agnes (par Internet) &lt;vivenot.agnes@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Agnès Vivenot</p>
60.	<p>Sujet : Arrosage golf Date : 24 avril 2023 à 09:48 De :&gt; marion.degueurce (par Internet) &lt;marion.degueurce@hotmail.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Marion Degueurce 06.03.08.82.52 18 rue des Prunes 39380 La Vieille-Loye</p>
61.	<p>Sujet : projet restrictions d'eau Date : 24 avril 2023 à 09:53 De :&gt; lanz.jessica (par Internet) &lt;lanz.jessica@neuf.fr&gt;</p>

	<p>Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Jessica LANZ</p>
62.	<p>Sujet : gestion restriction de l'eau Date : 24 avril 2023 à 10:06 De :&gt; katia_berman (par Internet) &lt;katia_berman@yahoo.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Katia Berman</p>
63.	<p>Sujet : Gestion des restrictions d'eau et dérogation Date : 24 avril 2023 à 10:09 De :&gt; celia.pascal (par Internet) &lt;celia.pascal@hotmail.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Célia Pascal</p>
64.	<p>Sujet : CP_AC_Doubs Date : 24 avril 2023 à 10:30 De :&gt; benoit-rauch (par Internet) &lt;benoit-rauch@orange.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>

	<p>Benoît RAUCH  11bis rue de la Rotonde  25000 Besançon  03.81.53.18.25</p>
65.	<p>Sujet : restriction eau des golfs Date : 24 avril 2023 à 10:33 De :&gt; veronique.becel (par Internet) &lt;veronique.becel@gmail.com&gt;  Bonjour,  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Je demande, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès la restriction déclarée, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant. Les greens ne doivent pas rester arrosables en toutes circonstance.  Cordialement  Véronique Becel</p>
66.	<p>Sujet : Dérogations restrictions d'eau Date : 24 avril 2023 à 10:42 De :&gt; melanie.ancilotto (par Internet) &lt;melanie.ancilotto@orange.fr&gt;  Bonjour,  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.  Cordialement,</p>
67.	<p>Sujet : projets d'arrêté relatif à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau Date : 24 avril 2023 à 11:00  De :&gt; edith.burgey (par Internet) &lt;edith.burgey@free.fr&gt;  Madame, Monsieur,  J'ai lu les projets d'arrêtés relatifs à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part d'une remarque quant aux dérogations accordées aux terrains de golf qui sont de très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Durant l'été 2022, et de son propre aveu, malgré quelques restrictions, le golf de la Chevillotte, notre golf bisontin, a utilisé 120 m<sup>3</sup> d'eau par jour pour arroser ses greens. Chiffre à mettre en rapport avec les 50m3 consommés en moyenne par un français... en un an. Cela paraît aberrant qu'on continue en période de sécheresse, et donc de restrictions pour la plupart des usagers, à arroser un terrain de sport au détriment de la collectivité. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p>

	<p>Cordialement. Edith Burgey</p>
68.	<p>Sujet : inquiétudes pour l'eau en Franche Comté, et dans le Doubs en particulier Date : 24 avril 2023 à 11:17 De :&gt; envoyeramarie (par Internet) &lt;envoyeramarie@yahoo.fr&gt; Madame, Monsieur Suite à la lecture du projet d'arrêté concernant les restrictions d'eau dans le Doubs, il m'importe que vous connaissiez mon désaccord profond aux dérogations accordées aux terrains de golf, dont la consommation d'eau n'est pas en rapport avec l'intérêt collectif des citoyens. Je demande que soit préservée la ressource hydrique pour des usages d'utilité publique, tels que le maraichage (y compris les jardins vivriers individuels) , les plantations d'arbres qui contribuent à notre adaptation aux changements climatiques, et aux pratiques agricoles les moins consommatrices d'eau et les plus respectueuses de la santé et du climat. Vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon courriel, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes salutations citoyennes Marie Christine Jouffroy Beure</p>
69.	<p>Sujet : Arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré !! Date : 24 avril 2023 à 11:28 De :&gt; jbbenner (par Internet) &lt;jbbenner@gmail.com&gt; Madame, Monsieur, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement, Jean-Baptiste Zenner Webmaster / Graphiste Tel : 06 82 18 25 27</p>
70.	<p>Sujet : Eau Date : 24 avril 2023 à 11:44 De : edithmougin1101@gmail.com J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
71.	<p>Sujet : le droit à l'eau Date : 24 avril 2023 à 11:44 De : michelleviollon25@yahoo.fr bonjour, Je suis préoccupée par la manière dont l'eau est gérée: l'eau est un bien commun, qui se raréfie. Nous devons agir pour la protéger. Les</p>

	<p>nappes phéatiques ne se remplissent plus comme avant, il faut donc que nous revoyons nos besoins à la baisse. Très justement, les particuliers sont invités à éviter le gaspillage. Par contre, certaines structures telles qu les terrains de golf sont autorisées à puiser l'eau dans les nappes juste pour que le gazon reste vert...est ce juste de le tolérer pendant que des petits producteurs de légumes ont l'interdiction d'arroser? Bien sûr l'eau des terrain de golf vient d'un forage privé....mais est ce une bonne idée de tolérer ce forage, et de permettre à une structure de pomper des milliers de mètres cubes d'eau pour quelques privilégiés qui viendront jouer, au détriment de la population générale qui devra se priver? je vous remercie de revoir ce point particulièrement injuste, aussi bien pour les particuliers que pour les petits producteurs qui n'ont pas les moyens de se payer un forage privé</p> <p>cordialement, michelle Viollon</p>
72.	<p>Sujet : ressources en eau Date : 24 avril 2023 à 11:46 De : nathalie.faire25@orange.fr</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Durant l'été passé, de son propre aveu, le golf de la Chevillotte, notre golf bisontin, a utilisé 120 m<sup>3</sup> d'eau par jour pour arroser ses greens. Chiffre à mettre en rapport avec les 50m<sup>3</sup> consommés en moyenne par un français... en un an. L'eau du golf de la Chevillotte provient de forages profonds, l'eau est prélevée dans les nappes phréatiques, dans nos réserves communes. Les restrictions d'eau strictes étaient appliquées aux paysans quand le golf lui pouvait poursuivre son arrosage des greens, seul terrain de sport amateur à disposer d'une telle dérogation. Pour quelle raison? Le golf est un « sport » réservé à une élite, la première licence coûte 900 euros, le coût du matériel est très cher. Les golfs accaparent des terrains naturels et les neutralisent alors qu'ils pourraient être utiles en agriculture ou comme terres sauvages. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse, ou pour permettre aux maraîchers d'arroser leurs légumes ! Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de cultures faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Je vous demande de mettre fin à cette injustice sociale et écologique qui ne peut qu'aggraver le fossé qui se creuse actuellement entre les riches et les pauvres et qui finira par enterrer complètement le contrat social qui nous lie les un.e.s aux autres.</p> <p>Cordialement, N.Faivre</p>
73.	<p>Sujet : eau et mesures de restrictions Date : 24 avril 2023 à 11:52 De : jmv2@wanadoo.fr</p> <p>Bonjour,</p> <p>j'ai lu avec attention les mesures éventuelles de restriction de l'usage de l'eau si les périodes de sécheresses venaient à s'accroître cette année. J'y apprend que je ne serai plus autorisé à arroser mon potager à un niveau 3 alors que le golf de la chevillotte pourra continuer à arroser ses greens et pelouse. Il s'agit là d'un deux poids deux mesures inacceptable, l'eau doit aller à ceux qui produisent de quoi se nourrir et pas aux quelques utilisateurs voulant taper dans la baballe ! Outre que l'arrosage des golfs en période de restriction est profondément injuste car réservé au plaisir de quelques uns, l'eau utilisée est immédiatement polluée par une utilisation massive de vermifuges, (il ne faudrait pas que les baballes soient salées par les chiures des vers de terre), et l'utilisation pharaonique de désherbants sélectifs qui se retrouvent irrémédiablement dans nos nappes phréatiques. C'est pourquoi je dois considérer que l'autorisation d'arroser les golfs en période de sécheresse et de condamner mon potager est une vraie déclaration de la guerre de l'eau à laquelle je ne manquerai pas</p>

	<p>d'appeler et participer. Très cordialement Jean Marie Vieille.</p>
74.	<p>Sujet : l'eau des Doubistes Date : 24 avril 2023 à 11:58 De : boislevin@yahoo.fr Bonjour J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Dominique Gouhenant</p>
75.	<p>Sujet : Restrictions d'eau Date : 24 avril 2023 à 12:01 De : jdenisroz@gmail.com J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
76.	<p>Sujet : EAU Date : 24 avril 2023 à 12:01 De : josetteby@free.fr J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
77.	<p>Sujet : Restriction d'eau Date : 24 avril 2023 à 12:02 De : momo.baverel@gmail.com Bonjour J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. La question</p>



	<p>de l'eau est devenue une préoccupation majeure. Il serait temps de s'en inquiéter. Cordialement.</p>
78.	<p>Sujet : gestion de la ressource en eau en période d'été, Département du Doubs. Date : 24 avril 2023 à 12:03 De :&gt; morgane.grimoult (par Internet) &lt;morgane.grimoult@wanadoo.fr&gt; Madame, Monsieur, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Bien cordialement, Morgane Grimoult</p>
79.	<p>Sujet : réponse à la consultation sur la gestion de l'eau dans le Doubs Date : 24 avril 2023 à 12:16 De :&gt; marie-christine.pizzuto (par Internet) &lt;marie-christine.pizzuto@orange.fr&gt; Madame, Monsieur Par la présente , je viens vous faire part de mon désaccord quand aux dérogations accordées aux terrains de golf très gros consommateurs d'eau. IL est totalement irraisonnable et irresponsable d'envisager l'utilisation de l'eau pour ce type d'usage, quand on sait que l'eau se fait de plus en plus rare pour les cultures vivrières entre autre. La priorité n'est donc pas l'arrosage des terrains de sport et dans ce cas présent, il est à vous qu'appartient l'entière responsabilité d'en faire un bon usage, cela ne relève que du bon sens .... Par ailleurs, il conviendrait de se tourner vers un modèle agricole plus cohérent moins consommateur d'eau et plus respectueux du vivant. Les sols devenus inertes à cause de l'utilisation intensive des pesticides n'est plus acceptable. Nous sommes arrivés au bout d'un modèle et nous devons en sortir rapidement. Nous manquons cruellement d'agriculteurs et de surfaces cultivables . Produire de façon intensive pour faire des aliments transformés qui nuisent à la terre et à notre santé n'a pas de sens ! libérons ces terres pour cultiver des aliments sains et moins gourmands en eau. En vous remerciant sur la décision que vous prendrez pour une bonne gestion responsable et éthique de l'eau dans notre département. Recevez Madame, Monsieur mes sincères salutations . Madame Pizzuto M- Christine.</p>
80.	<p>Sujet : Restrictions d'eau, il faut aller plus loin ! Date : 24 avril 2023 à 12:20 De :&gt; alexis.colmagne (par Internet) &lt;alexis.colmagne@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, <u>très gros consommateurs d'eau</u>. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p>

	<p>Cordialement. Alexis Colmagne</p>
81.	<p>Sujet : Arrosage des terrains de golf Date : 24 avril 2023 à 12:32 De :&gt; msteinma (par Internet) &lt;msteinma@gmail.com&gt; Bonjour, j'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement Marc Steinmann</p>
82.	<p>Sujet : Restrictions d'esu Date : 24 avril 2023 à 12:40 De :&gt; jean.fyot (par Internet) &lt;jean.fyot@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je suis surpris de voir les dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Je ne comprend pas que l'on puisse autoriser de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de golf qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette dérogation est inconcevable alors que les arrêtés mis en place à cause de l'alerte sécheresse interdisent d'arroser les fleurs, arbres et potagers. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
83.	<p>Sujet : Restrictions eau été 2023 Date : 24 avril 2023 à 13:09 De :&gt; melny22 (par Internet) &lt;melny22@hotmail.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Boubekeur Mélanie</p>
84.	<p>Sujet : Gestion de l'eau - Département du doubs Date : 24 avril 2023 à 13:27 De : lonchamppt.veronique@orange.fr J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux</p>

	dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.
85.	Sujet : économison l'eau Date : 24 avril 2023 à 13:28 De : laurencedutel@orange.fr J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Laurence DUTEL
86.	Sujet : consultation publique restriction d'eau Date : 24 avril 2023 à 13:30 De : genevievefoex@wanadoo.fr J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. GFoex
87.	Sujet : faut-il économiser ou gaspiller l'eau ? Date : 24 avril 2023 à 13:31 De : dutel.colin@wanadoo.fr J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Pascal COLIN
88.	Sujet : Restrictions à venir Date : 24 avril 2023 à 13:33 De : amelie.fleury@wanadoo.fr Je ne comprends pas que le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le Doubs prévoit des dérogations accordées aux terrains de golf !!! L'eau est un bien commun qui doit servir en priorité à l'alimentation et à l'agriculture vivrière. J'espère que ce point sera revu. Cordialement. A.Fleury
89.	Sujet : Gestion des réserves d'eau Date : 24 avril 2023 à 13:34 De : olivier.coutable@gmail.com Nous demandons, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant. J'ai lu le

	<p>projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
90.	<p>Sujet : eau Date : 24 avril 2023 à 13:35 De : slaoui.anna@protonmail.com  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
91.	<p>Sujet : CP_AC_Doubs, ddt-guichet-eau Date : 24 avril 2023 à 13:35 De : anne.laperriere@wanadoo.fr  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
92.	<p>Sujet : gestion de l'eau Date : 24 avril 2023 à 13:36 De : dcharbonnier@orange.fr  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. J'ajoute qu'il serait aussi bien venu de progressivement habituer les propriétaires de piscines à l'étape suivante qui consiste à ne plus pouvoir ni remplir, ni mettre à niveau leurs équipements, notamment si la situation venait à s'aggraver. Cordialement.</p>
93.	<p>Sujet : gestion de l'eau Date : 24 avril 2023 à 13:37 De : francine.magnin@wanadoo.fr  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier</p>

	<p>une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
94.	<p>Sujet : Gestion de l'eau dans le Doubs Date : 24 avril 2023 à 13:41 De : cviprey@gmail.com J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Cordialement.</p>
95.	<p>Sujet : Gestion de l'eau Date : 24 avril 2023 à 13:45 De : myriam.pawly@gmail.com J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
96.	<p>Sujet : eau Date : 24 avril 2023 à 13:57 De : myriam.pawly@gmail.com Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Le golf utilise de l'eau provenant d'un forage dans les nappes, eau qu'il ne paye pas. La gratuité de cette eau est aussi une question quand les petits paysans ne pouvant se payer de forage sont obligés de payer le prix fort en utilisant l'eau du réseau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
97.	<p>Sujet : / Date : 24 avril 2023 à 14:31 De : &gt; cardinauxbertille (par Internet) &lt;cardinauxbertille@yahoo.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>

98.	<p>Sujet : restrictions d'eau Date : 24 avril 2023 à 15:45 De :&gt; veronique.filsjean (par Internet) &lt;veronique.filsjean@aliceadsl.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Véronique Filsjean</p>
99.	<p>Sujet : Projet d'arrêté sur les restrictions d'eau dans le Doubs Date : 24 avril 2023 à 16:11 De :&gt; corentinbelle39 (par Internet) &lt;corentinbelle39@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Corentin Belle</p>
100.	<p>Sujet : restrictions d'eau en vue Date : 24 avril 2023 à 16:36 De :&gt; catherine.laffly (par Internet) &lt;catherine.laffly@gmail.com&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le Doubs accorde des dérogations aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'arrosage de la totalité des terrains de golf français par jour, représente la consommation d'eau d'une ville de 500 000 habitants.</li> <li>• Durant cet été, de son propre aveu, malgré quelques restrictions, le golf de la Chevillotte, notre golf bisontin, a utilisé <b>120 m<sup>3</sup> d'eau par jour</b> pour arroser ses greens alors que l'on évalue à environ <b>50m3 d'eau par an pour 1 personne</b></li> <li>• L'eau du golf de la Chevillotte provient de forages profonds, l'eau est prélevée dans les nappes phréatiques, dans nos réserves communes.</li> <li>• Les restrictions d'eau strictes étaient appliquées aux paysans quand le golf lui pouvait poursuivre son arrosage des greens, seul terrain de sport amateur à disposer d'une telle dérogation. Pour quelle raison?</li> </ul> <p>Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>merci de me tenir au courant de vos prochaines directives.</p>

	<p>Cordialement. Catherine LAFFLY</p>
101.	<p>Sujet : Restrictions d'eau dans le Doubs Date : 24 avril 2023 à 18:32 De :&gt; claudineletallec22 (par Internet) &lt;claudineletallec22@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
102.	<p>Sujet : Consultation Citoyenne pour la gestion de l'eau Date : 24 avril 2023 à 20:21 De :&gt; quentin.mace.1110 (par Internet) &lt;quentin.mace.1110@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Dans l'attente de nouvelles de votre part, Cordialement, Quentin MACÉ, 25220 Chalezeule</p>
103.	<p>Sujet : Consultation citoyenne gestion de l'eau Date : 24 avril 2023 à 20:22 De :&gt; elise.anna.couraud (par Internet) &lt;elise.anna.couraud@gmail.com&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. En espérant que la question de la gestion des ressources deviennent prioritaires à l'avenir, c'est maintenant qu'il faut agir. Cordialement, Élise COURAUD 25220</p>
104.	<p>Sujet : Gestion de l'eau en vue de cet été 2023 Date : 24 avril 2023 à 20:54 De :&gt; cleau_jph (par Internet) &lt;cleau_jph@yahoo.fr&gt;</p>

	<p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p>
105.	<p>Sujet : Restrictions d'eau ans le département du Doubs Date : 24 avril 2023 à 21:49 De :&gt; oliviercresson (par Internet) &lt;oliviercresson@free.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p>
106.	<p>Sujet : Gestion de l'eau 2023 face à la sécheresse Date : 25 avril 2023 à 06:56 De :&gt; oliviercresson (par Internet) &lt;oliviercresson@free.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p>
107.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] Date : 25 avril 2023 à 07:57 De :&gt; antoinemaltey (par Internet) &lt;antoinemaltey@riseup.net&gt;</p> <p>Suite à la lecture du projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs je vous fais part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, consommateurs excessifs d'eau en période de pénurie ou de risque de pénurie. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une minuscule poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE et comme vous le savez probablement.</p> <p>Au besoin je vous invite à consulter cette page :  <a href="https://www.inrae.fr/dossiers/lagriculture-va-t-elle-manquer-deau">https://www.inrae.fr/dossiers/lagriculture-va-t-elle-manquer-deau</a></p> <p>Merci d'avance, cordialement  Antoine Maltey</p>



108.	<p>Sujet : Consultation / Dérogations restrictions eau Date : 25 avril 2023 à 09:32 De :&gt; pennec.j (par Internet) &lt;pennec.j@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>Après lecture du projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau, l'an passé. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait bien plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et toutes et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. N'étant cependant pas spécialiste du sujet, les personnes compétentes de votre administration, pourront juger ce qui sera le plus adapté à notre secteur d'un point de vue environnemental.</p> <p>Cordialement, Johanne Pennec.</p>
109.	<p>Sujet : Observations sur l'arrêté cadre départemental du Doubs Date : 25 avril 2023 à 09:32 De :&gt; simonskater39-71 (par Internet) &lt;simonskater39-71@hotmail.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>Après lecture du projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau, l'an passé. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait bien plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et toutes et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. N'étant cependant pas spécialiste du sujet, les personnes compétentes de votre administration, pourront juger ce qui sera le plus adapté à notre secteur d'un point de vue environnemental.</p> <p>Cordialement, Simon.</p>
110.	<p>Sujet : CP_AC_Doubs Date : 25 avril 2023 à 13:37 De :&gt; lionel.durand (par Internet) &lt;lionel.durand@hotmail.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>

	Lionel Durand 14 rue du pater 25 000 Besancon
111.	<p>Sujet : projets d'arrêtés relatifs à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs Date : 25 avril 2023 à 15:01 De :&gt; cypriani (par Internet) &lt;cypriani@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour, concernant le projet d'arrêté cité en référence, pourquoi faire une dérogation pour les golfs ? Personnellement, je suis contre, même s'il s'agit de protéger une activité économique. Il est temps d'établir des priorités et d'arrêter les activités de loisir qui ne profitent qu'à quelques privilégiés. Cordialement, Benoit Cypriani</p>
112.	<p>Sujet : Projet restrictions d'eau dans le département. Date : 25 avril 2023 à 15:12 De :&gt; bader.beatrice (par Internet) &lt;bader.beatrice@hotmail.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande L'INRAE. Cordialement.</p>
113.	<p>Sujet : gestion de l'eau Date : 25 avril 2023 à 15:58 De : monnot.jlouis@gmail.com</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement</p>
114.	<p>Sujet : Économiser l'eau Date : 25 avril 2023 à 15:59 De : jeanpierre.mazet@gmail.com</p> <p>Donner priorité aux producteurs maraîchers locaux pour permettre à la population de s'alimenter et boire. Les terrains de golf ne concernent qu'une minorité de personnes en quête de divertissement et sont vecteurs d'une immense dilapidation de l'eau devenue rare du fait du réchauffement climatique et pourtant indispensable à la vie de la grande majorité humaine ! Quelqu'un de très haut placé n'a-t-il pas déclaré "l'opulence, c'est terminé" !!!</p>
115.	<p>Sujet : eau et golfs Date : 25 avril 2023 à 15:59 De : cecbailly@yahoo.fr</p> <p>Concernant le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour</p>

	<p>une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
116.	<p>Sujet : Restrictions d'eau à venir ... Date : 25 avril 2023 à 17:28 De : regis.kouzmine@yahoo.fr</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p> <p>Régis Kouzmine</p>
117.	<p>Sujet : eau et agriculture Date : 25 avril 2023 à 17:28 De : monnetcat@orange.fr</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Catherine MONNET</p>
118.	<p>Sujet : gestion de l'eau en vue de la sécheresse estivale 2023 Date : 25 avril 2023 à 17:29 De : cleau_jph@yahoo.fr</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport – à moins de les reconverter en vue d'augmenter la surface dédiée à la production vivrière de proximité. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous – arbres qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>
119.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] - simple citoyenne Date : 26 avril 2023 à 00:23 De : &gt; christine.aubrun (par Internet) &lt;christine.aubrun@outlook.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement.</p>

	Christine AUBRUN
120.	<p>Sujet : Restrictions d'eau dans le département du Doubs Date : 26 avril 2023 à 08:35 De : &gt; paul.benezet (par Internet) &lt;paul.benezet@protonmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon profond désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf lesquels sont de très importants consommateurs d'eau. Il est clair que notre territoire ne peut assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. De telles dérogations me paraissent absurdes au regard des circonstances climatiques actuelles et des défis qu'elles engendrent. C'est pourquoi il me semble urgent de revoir les priorités sur cette question. Cette eau serait par exemple bien plus utile pour soutenir un système d'agriculture pérenne, centrée autour d'une production vivrière et locale ou pour arroser la végétation (jeunes arbres, massifs de fleurs, jardins communautaires, etc.) dans un plan de verdissement des espaces urbains.</p> <p>Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Paul Bénézet</p>
121.	<p>Sujet : Gestion de l'eau Date : 26 avril 2023 à 09:49 De : jules.fussy@orange.fr</p> <p>Bonjour, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>
122.	<p>Sujet : Arrêté sur les restrictions d'eau Date : 26 avril 2023 à 10:25 De : &gt; viviane-camus (par Internet) &lt;viviane-camus@orange.fr&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement</p> <p>Viviane CAMUS - 06 84 32 12 58</p>
123.	<p>Sujet : consultation publique Date : 26 avril 2023 à 11:02 De : &gt; sebastien_menestrier (par Internet) &lt;sebastien_menestrier@yahoo.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour</p>

	<p>arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement Sébastien Ménestrier</p>
124.	<p>Sujet : quand tout sera sec, nous irons jouer au golf Date : 26 avril 2023 à 12:21 De : &gt; sandrine.mariey (par Internet) &lt;sandrine.mariey@orange.fr&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement S.Mariey</p>
125.	<p>Sujet : CP_AC_Doubs Date : 26 avril 2023 à 12:30 De : &gt; carine.jacquin (par Internet) &lt;carine.jacquin@yahoo.fr&gt;</p> <p>bonjour</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement Carine Jacquin</p>
126.	<p>Sujet : Gestion de l'eau à l'échelle de notre département Date : 26 avril 2023 à 12:57 De : &gt; cypiot25 (par Internet) &lt;cypiot25@laposte.net&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement</p>

	C. PIOT
127.	<p>Sujet : Gestion de l'eau en situation de sécheresse Date : 26 avril 2023 à 13:18 De : &gt; <a href="mailto:elliottcardinaux@gmail.com">elliottcardinaux</a> (par Internet) &lt;<a href="mailto:elliottcardinaux@gmail.com">elliottcardinaux@gmail.com</a>&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce message.</p> <p>Bien cordialement.</p>
128.	<p>Sujet : Projet d'arrêté restrictions d'eau - INADMISSIBLE Date : 26 avril 2023 à 13:19 De : &gt; <a href="mailto:arnaud.devoir@gmail.com">arnaud.devoir</a> (par Internet) &lt;<a href="mailto:arnaud.devoir@gmail.com">arnaud.devoir@gmail.com</a>&gt;</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Arnaud DEVOIR</p>
129.	<p>Sujet : [CP_AC_Doubs] - Remarques d'un citoyen bisontin Date : 26 avril 2023 à 13:26 De : &gt; <a href="mailto:paul.breugnot@univ-fcomte.fr">paul.breugnot</a> (par Internet) &lt;<a href="mailto:paul.breugnot@univ-fcomte.fr">paul.breugnot@univ-fcomte.fr</a>&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de la ressource en eau, je me pose quelques questions sur la pertinence de certaines mesures, et surtout sur leur suffisance par rapport à l'importance du risque de sécheresse auquel nous allons inévitablement faire face cette année et les suivantes. Les critères sur lesquels les dérogations sont accordées et les moyens mis en place pour sensibiliser le grand public à la question ne me semble notamment pas très clairs. En outre, il est indiqué dans la note de présentation que ce nouvel arrêté a pour but le "partage de l'effort de réduction des prélèvements entre tous". Je me demande concrètement quelle est votre vision sur ce point de justice social et du partage équitable du bien commun que représente l'eau. Une tarification progressive et exponentielle de l'eau en fonction de la consommation est-elle par exemple envisagée? Par ailleurs, les récentes mobilisations autour des mega-bassines ont permis de mettre en lumière les enjeux liés à la privatisation de l'eau et à son partage équitable. Or, l'an dernier, le golf de la Chevillotte nous confiait de lui même dans un mail rendu publique par Alternatiba Besançon que sa consommation d'eau en période de sécheresse n'était pas problématique car il remplissait ses réserves directement par des forages et ne prélevait donc pas sur le réseau des usagers!! En</p>

	<p>d'autres termes, le golf vole chaque jours dans le bien commun 120m3 d'une eau devenue précieuse: un comble au regard des 50m3 consommés par français par an et de l'interdiction aux maraîchers mais aussi aux particuliers d'arroser leurs cultures.</p> <p>Cordialement, Paul BREUGNOT</p>
130.	<p>Sujet : sauvegarder l'eau des Doubistes Date : 26 avril 2023 à 13:40 De : boislevin@yahoo.fr</p> <p>Bonjour J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Dominique Gouhenant</p>
131.	<p>Sujet : Arrêté restrictions d'eau. Date : 26 avril 2023 à 14:09 De : &gt; gallice.max39170 (par Internet) &lt;gallice.max39170@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Max Gallice.</p>
132.	<p>Sujet : Dérogations terrain de Golf Date : 26 avril 2023 à 14:19 De : &gt; sylvie.pequignot (par Internet) &lt;sylvie.pequignot@laposte.net&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Mme PEQUIGNOT Sylvie</p>
133.	<p>Sujet : consultation en ligne - eau Date : 26 avril 2023 à 14:50 De : &gt; aurore.grosdemouge (par Internet) &lt;aurore.grosdemouge@gmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p>

	<p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Aurore Grosdemouge</p>
134.	<p>Sujet : restriction d'eau quelles sont les priorités ? Date : 26 avril 2023 à 14:54 De : &gt; bousson.mariececile (par Internet) &lt;bousson.mariececile@gmail.com&gt;</p> <p>Madame, Monsieur</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Marie-Cécile Bousson 0660290487 Praticienne et formatrice Thérapie Psychocorporelle 7 A rue Madeleine Brès 25000 BESANCON (Tilleroyes) <a href="http://mc-bousson.fr">mc-bousson.fr</a></p>
135.	<p>Sujet : EAU Date : 26 avril 2023 à 15:06 De : &gt; jjragot (par Internet) &lt;jjragot@sfr.fr&gt;</p> <p>Je suis INDIGNEE par ce que je viens de lire au sujet de l'eau du GOLF de la Chevillotte et du manque d'eau pour les AGRICULTEURS. Quelle FRANCE sommes nous ????</p>
136.	<p>Sujet : Arrêté pour les restrictions d'eau dans le Doubs Date : 26 avril 2023 à 15:31 De : &gt; dominique.descourvieres (par Internet) &lt;dominique.descourvieres@hotmail.com&gt;</p> <p>Madame la Présidente du Conseil général,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Dominique Descourvières</p>



	Habitante de Montfaucon
137.	<p>Sujet : projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs Date : 26 avril 2023 à 15:50 De : &gt; mcmarchal (par Internet) &lt;mcmarchal@wanadoo.fr&gt; Bonjour, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Je suis scandalisée par l'utilisation sans modération de pesticides (18kg de pesticides par ha et par an) sur les terrains de golf et de l'injustice faite aux maraîchers et aux agriculteurs qui n'ont plus le droit d'arroser leurs cultures alors que nous sommes dépendants de leurs productions. Comment peut-on se satisfaire d'une telle injustice et d'un tel manque de bon sens? Pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Marie-Claude Marchal</p>
138.	<p>Sujet : Arrosage des golfs pendant les restrictions Date : 26 avril 2023 à 18:02 De : &gt; jacques.chauvin29 (par Internet) &lt;jacques.chauvin29@orange.fr&gt; Madame, Monsieur, Je suis scandalisé quand j'entends que les propriétaires de terrains de golf, peuvent arroser pendant les périodes de restriction de niveau 3. Je demande l'arrêt total de cette pratique, et l'arrêt des dérogations pour les autorisations d'arrosage. Les forages utilisés pour l'arrosage des golfs devraient plutôt être réservés à une agriculture raisonnable et respectueuse du vivant. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations J.Chauvin</p>
139.	<p>Sujet : projet d'arrêté de restrictions d'eau Date : 26 avril 2023 à 18:22 De : &gt; edescou (par Internet) &lt;edescou@champalassiette.fr&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Nous demandons, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant. Cordialement. edouard descourvieres 19 rue combe du bois 25200 Montbéliard</p>

140.	<p>Sujet : projet d'arrêté des restrictions d'eau Date : 26 avril 2023 à 18:32 De : &gt; myriamnavette (par Internet) &lt;myriamnavette@orange.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p> <p>M. Navette</p>
141.	<p>Sujet : Arrêté pour les restrictions d'eau / dérogations accordées aux terrains de golf Date : 26 avril 2023 à 18:59 De : &gt; gremelleadeline (par Internet) &lt;gremelleadeline@gmail.com&gt;</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Madame GREMELLE Adeline</p>
142.	<p>Sujet : Limitons nos consommations d'eau - soyons raisonnables ! Date : 26 avril 2023 à 20:20 De : &gt; hirtzeljoanne (par Internet) &lt;hirtzeljoanne@gmail.com&gt;</p> <p>Bonsoir,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Les temps changent, il est important de s'adapter, et de savoir sacrifier ses pratiques qui appartiennent maintenant à une autre époque : celle où on ne savait pas ou où on ne voulait pas savoir que les ressources étaient limitées. Aujourd'hui on sait, et des gens, de plus en plus nombreux, en font les frais tous les ans. Nous ne serons pas épargnés, il faut être raisonnable. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement.</p>
143.	<p>Sujet : Restriction en eau Date : 26 avril 2023 à 20:47 De : &gt; gen.jacques.rigaud (par Internet) &lt;gen.jacques.rigaud@orange.fr&gt;</p> <p>Je ne peux admettre que les greens soient arrosés en période de canicule. Mon voisin maraîcher n'est pas ,lui, autorisé à arroser. Je n'ai pas de griefs contre les joueurs de golf et j'aime le sport. Evitons de monter les gens les uns contre les autres.</p>

	G. Rigaud
144.	<p>Sujet : Utilisation de l'eau / Restrictions d'eau Date : 26 avril 2023 à 21:34 De : &gt; luc schoeller (par Internet) &lt;luc schoeller@sfr.fr&gt;  Bonjour,  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement  Luc Schoeller</p>
145.	<p>Sujet : consultation en ligne : la question de l'eau et sa gestion à l'échelle du département du Doubs Date : 26 avril 2023 à 22:18 De : &gt; corinne.bernardeau0 (par Internet) &lt;corinne.bernardeau0@orange.fr&gt;  Madame/Monsieur,  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,  Corinne Bernardeau</p>
146.	<p>Sujet : CP-AC-Doubs - arrêté cadre gestion de la ressource en eau Date : 26 avril 2023 à 23:20 De : &gt; didier (par Internet) &lt;didier@palita.fr&gt;  Voici quelques remarques sur le projet d'arrêté cadre visant les futures restrictions d'eau dans le département du Doubs. Il est évident que nous aurons à en souffrir. Cet arrêté vise à graduer les efforts requis et à tenir compte en priorité du caractère vital de cette ressource rare qu'est devenue l'eau. Vital en tant que constituant de la vie, essentiel à la vie. Dans cette perspective, la charge doit être partagée par tous les usagers de façon équitable et responsable. Les efforts de sobriété ou d'interdiction seront acceptés et suivis pour autant que les usages qui n'ont rien de nécessaires soient prohibés. Il en va ainsi de l'arrosage des jardins d'ornement, des piscines et c'est bien. Mais l'an passé les dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau, ont été perçus à juste titre comme attentatoire à la justice sociale. Arroser des greens ne pourra jamais être perçu comme la satisfaction d'un besoin naturel au service du plus grand nombre et, au contraire, symbolise le 2 poids 2 mesures dans la lutte contre l'injustice climatique. L'eau doit aller prioritairement aux usages domestiques du quotidien, aux cultures vivrières (maraîchage), aux luttes contre les incendies, aux plantations d'espaces arborés susceptibles de rafraîchir les cités... Les inspecteurs, rédacteurs du rapport d'inspection interministériel sur la gestion de la sécheresse de l'été 2022, appellent à « <i>un changement radical des pratiques</i> ». Ainsi, je souhaite que les décideurs que vous êtes prennent au sérieux leur rôle pour sensibiliser et réguler afin d'aller vers un modèle de consommation sobre et vivable, et ce pas seulement en été.</p> <p>Concernant les golf, pour rappel voici des <b>Infos tirées d'un rapport du Sénat de 2002</b> :</p>

	<p>Un golf haut de gamme de 18 trous a une consommation moyenne de 5.000 m<sup>3</sup>/jour, ce qui correspond à la production nécessaire à la satisfaction des besoins d'une collectivité de 12.000 habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'arrosage de la totalité des terrains de golf français par jour, représente la consommation d'eau d'une ville de 500 000 habitants.</li> </ul> <p>Le golf de la Chevillotte, notre golf bisontin, nous a informé n'avoir utilisé que <b>120 m<sup>3</sup> d'eau par jour</b> pour arroser ses greens. Qu'est-ce au regard des <b>50m3/an</b> consommés en moyenne par un français.</p> <p>Cette eau, par la voie d'un forage profond, est prélevée dans la nappe phréatique - un bien commun - sans acquitter la moindre redevance ! Et puis, la "pureté" du gazon des greens s'obtient au prix d'un épandage excessif de pesticides.</p> <p>Cordialement Didier Palita</p>
147.	<p>Sujet : gestion de l'eau Date : 26 avril 2023 à 23:37 De :&gt; jcourgey (par Internet) &lt;jcourgey@gmail.com&gt; Madame, Monsieur,</p> <p>Je me permets de venir vers vous concernant la gestion de l'eau sur le territoire départemental par temps de sécheresse, épisode jadis exceptionnel qui ont tendance à se répéter. Selon le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'eau dans le Doubs, il y aurait, une fois encore, des dérogations pour l'arrosage des terrains de golf. Pour une utilisation à la fois très consommatrice en eau et non essentielle (voire futile, au regard des besoins vitaux de l'Homme), quelle aberration ! Enchaînant les sécheresses estivales, et maintenant hivernales, notre territoire ne peut plus assumer une telle consommation d'eau pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à quelques personnes. L'eau, cette ressource vitale, serait beaucoup plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés (dont l'ombre sera profitable lors des canicules à venir) mais qui n'arrivent pas à grandir en temps de sécheresse. A plus long terme, pour une meilleure gestion de l'eau qui se raréfie, il semble pertinent de ré-orienter le type de culture de notre territoire afin de favoriser une production vivrière, moins gourmande en eau et consommable localement et directement (recommandations de l'INRAE).</p> <p>En espérant que ma crainte puisse être entendue, Bien cordialement, Juliette COURGEY</p>
148.	<p>Sujet : Restrictions d'eau Date : 26 avril 2023 à 23:53 De :&gt; ch.dollat (par Internet) &lt;ch.dollat@outlook.com&gt; Bonjour,</p> <p>Concernant le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser des arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Elle pourrait également être utilisée par des maraîchers produisant une alimentation saine et locale. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Mme Dollat Charlotte</p>
149.	<p>Sujet : consultation en ligne : la question de l'eau et sa gestion à l'échelle du département du Doubs Date : 27 avril 2023 à 03:37 De :&gt; gillesbossuet (par Internet) &lt;gillesbossuet@yahoo.fr&gt; Madame/Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux</p>

	<p>dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Gilles Bossuet</p>
150.	<p>Sujet : restriction eau Date : 27 avril 2023 à 03:57 De :&gt; agapa25 (par Internet) &lt;agapa25@hotmail.fr&gt; J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p>
151.	<p>Sujet : consultation en ligne : la question de l'eau et sa gestion à l'échelle du département du Doubs Date : 27 avril 2023 à 08:44 De :&gt; valloobernard21 (par Internet) &lt;valloobernard21@free.fr&gt; Madame/Monsieur, J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Bernard Valloo</p>
152.	<p>Sujet : consultation en ligne : l'eau et sa gestion à l'échelle du département du Doubs Date : 27 avril 2023 à 09:21 De :&gt; sylvie.valloo (par Internet) &lt;sylvie.valloo@free.fr&gt; Madame/Monsieur, J'ai pris connaissance projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs, je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à un nombre réduit de personnes. Face à la sécheresse qui menace, il est urgent d'arrêter de gaver ces gazons de produits phytosanitaires qui sont ensuite rejetés dans les nappes et l'environnement alentour, il est impérieux d'utiliser l'eau pour des besoins plus vitaux pour la Nature et l'Homme. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement, Sylvie Valloo</p>

153.	<p>Sujet : CONSULTATION SUR L'UTILISATION DE L'EAU DANS LE DOUBS 2023 Date : 27 avril 2023 à 09:52 De :&gt; corto.boss (par Internet) &lt;corto.boss@protonmail.com&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Je vous demande de prendre en compte l'avis de vos administrés de toute urgence, il en va de notre résilience à court, moyen et long terme ! prenez vos responsabilités.</p> <p>Cordialement.</p>
154.	<p>Sujet : consultation en ligne : la question de l'eau et sa gestion à l'échelle du département du Doubs Date : 27 avril 2023 à 11:33 De :&gt; marielaure.wauquier (par Internet) &lt;marielaure.wauquier@sfr.fr&gt;</p> <p>Madame/Monsieur,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Marie Laure Wauquier</p>
155.	<p>Sujet : eau département doubs Date : 27 avril 2023 à 11:33 De :&gt; lucie.richard (par Internet) &lt;lucie.richard@lilo.org&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement,</p>
156.	<p>Sujet : Arrêt de l'irrigation des golfs Date : 27 avril 2023 à 15:04 De :&gt; rom1boni (par Internet) &lt;rom1boni@hotmail.fr&gt;</p> <p>Bonjour,</p> <p>Nous demandons, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant.</p> <p>Merci d'avance,</p>

157.	<p>Sujet : Eau Date : 27 avril 2023 à 15:08 De : roland.cuenot@gmail.com</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Roland CUENOT</p>
158.	<p>Sujet : Restrictions d'eau Date : 27 avril 2023 à 15:09 De : lucskoeller@sfr.fr</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Cordialement. Luc Schoeller</p>
159.	<p>Sujet : Gestion des restrictions d'eau Date : 27 avril 2023 à 15:09 De : marysefischer@orange.fr</p> <p>Bonjour</p> <p>J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon inquiétude et de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à un petit nombre de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.</p> <p>Avec mes meilleures salutations citoyennes.</p> <p>Cordialement. Maryse Fischer</p>
160.	<p>Sujet : Projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs Date : 27 avril 2023 à 15:10 De : michel.perceau@wanadoo.fr</p> <p>Je viens de lire avec attention le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs. Je vous fais part de mon grand étonnement quant aux dérogations qui pourraient être accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Je tiens donc à vous faire part de mon désaccord formel concernant cette dérogation autorisant l'arrosage des</p>

	terrains de golf en période dite de grande sécheresse. Cordi
161.	Sujet : arrete de restriction d'eau Date : 27 avril 2023 à 15:14 De : edescou@gmail.com Nous demandons, comme tant d'autres, l'arrêt total de l'irrigation des golfs dès le niveau 3 de restriction déclaré, et l'arrêt des dérogations pour l'autorisation d'arrosage des golfs. Les forages doivent être réservés à une agriculture raisonnable respectueuse du vivant.
162.	Sujet : arrete de restriction d'eau Date : 27 avril 2023 à 18:00 De : > mmjpmiotte (par Internet) <mmjpmiotte@orange.fr> Bonjour, Suite à la consultation du projet d'arrêté concernant l'utilisation de l'eau en cas de déficit, je souhaite que les arrosages "de loisirs", du type golf par exemple soient limités pour donner priorité aux cultures maraîchères locales permettant des circuits courts et des produits de première nécessité. Salutations Jean-Pierre Amiotte 25580 Vernierfontaine
163.	Sujet : Remarques au sujet du projet d'arrêté pour les restrictions d'eau Date : 27 avril 2023 à 18:29 De :> mathias.chauvin (par Internet) <mathias.chauvin@free.fr> J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. J'ai bien conscience qu'il y a un accord cadre 2019-2024, mais il faut, en tant que pouvoirs publics, que vous fassiez face aux intérêts d'une minorité et que vous agissiez en conséquence! Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Cordialement. Mathias Chauvin
164.	Sujet : projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs Date : 27 avril 2023 à 18:31 De :> kari.terral (par Internet) <kari.terral@laposte.net> Bonjour, J'ai été informé du projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées à certaines activités non primordiales et très consommatrices d'eau. Les activités de loisirs doivent être traitées comme des activités secondaires par rapport aux activités qui permettent de subvenir à des besoins alimentaires. Les seules dérogations à faire sont celles pour subvenir aux besoins primaires et non secondaires. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE. Comptant sur les représentants de l'Etat pour défendre l'intérêt général. Bien à vous.
165.	Sujet : [CP_AC_Doubs] - EDF Hydro Date : 21 avril 2023 à 15:13 De :> gilette.guidet (par Internet, dépôt



	<p>prvs=4686f42af=gillette.guidet@edf.fr) &lt;gillette.guidet@edf.fr&gt;  Mesdames, Messieurs,  C'est avec une attention particulière que nous avons pris connaissance du projet d'arrêté cadre départemental relatif à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs (à l'exception du sous-bassin de l'Allan). Actuellement, EDF Hydro exploite et surveille des aménagements hydroélectrique sur le département du Doubs sous le régime juridique de l'autorisation et de la concession. C'est pourquoi, nous nous permettons de mettre les services de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté en copie de notre réponse à la consultation du public. Nos observations portent sur les usages « hydroélectricité » et « travaux dans les cours d'eau », et consistent à vous faire des propositions de modifications, que vous trouverez dans le tableau ci-joint. Ces propositions s'appuient sur le guide national publié par le Ministère de la Transition écologique en juin 2021 mais également sur les éléments du retour d'expérience de 2022 (sécheresse et tension sur le réseau électrique) afin d'aboutir à des dispositions applicables par EDF Hydro mais aussi potentiellement par tous les autres acteurs de ces usages. En complément, nous souhaitons rappeler ce que recouvre chaque usage pour un producteur d'électricité tel qu'EDF Hydro.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ S'agissant de l'usage « hydroélectricité », et les « manœuvres hydrauliques » nécessaires à <u>l'exploitation courante des aménagements</u>.  On retrouve dans cet usage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les manœuvres hydrauliques automatisées : démarrage et arrêt des groupes de production, régulation de cote, débit d'alerte, entretien automatisé des prises d'eau ; ces manœuvres font partie intégrante des installations par conception et ne sont pas modifiables dans le cadre d'une exploitation courante.</li> <li>○ Les manœuvres hydrauliques manuelles : chasses, essais de sûreté par exemple, qui sont déclenchées manuellement ; celles-ci peuvent être reportées si cela ne présente pas de risques particuliers.</li> </ul> </li> <li>□ S'agissant de l'usage « travaux en cours d'eau », nécessaire pour <u>l'entretien des aménagements ou leur modification</u>.</li> </ul> <p>Pour notre activité, cela correspond aux travaux programmés et susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques (travaux avec rejet de matière en suspension, vidange, curage essentiellement). Pour ces travaux, nous proposons de réaliser une analyse de risques dans le cadre du dossier travaux permettant à la DDT ou à la DREAL d'émettre un avis sur leur maintien ou leur report. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces éléments et demeurons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous estimerez utiles.</p> <p>Sincères salutations.  Gillette Guidet</p>
166.	<p>Sujet : Réponse à la consultation publique : projets d'arrêtés relatifs à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau Date : 21 avril 2023 à 15:49 De : yv.k (par Internet) &lt;yv.k@free.fr&gt;  Bonjour,  En réponse au projet d'arrêté sur la gestion de l'eau, s'il est effectivement nécessaire de prendre des mesures de gestions collectives de la ressource commune en eau; à la lecture du projet d'arrêté, il est évident que nous ne sommes pas là sur une gestion durable de la ressource, mais uniquement sur de la gestion de crise via des restrictions/interdictions, et c'est regrettable. Lorsque la pluviométrie ne permet pas</p>

	<p>d'assurer une recharge des nappes phréatiques, comme c'est de plus en plus souvent le cas, il serait plus indiqué de prendre des mesures tout au long de l'année plutôt que d'attendre des "seuils d'alerte", "alerte renforcée" ou "crise".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les budgets alloués par l'état et les collectivités territoriales sont notoirement insuffisants pour restaurer les réseaux de distribution anciens et dégradés qui génèrent des fuites très importantes</li> <li>- Il est temps d'inciter, les entreprises, les collectivités et les particuliers à s'équiper de réservoirs pouvant stocker une partie des eaux de toiture qui vont parfois "noyer" les stations d'épuration faute de réseaux d'égouts séparatifs.</li> <li>- L'évolution des pratiques culturelles agricoles est essentiel également, et bien peu de collectivités prennent cette question en compte à la hauteur de l'enjeu.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser des productions vivrières à destination de circuits les plus courts possible</li> <li>* Inciter la régénération des terres agricole par plus d'apports de matière biologique et moins d'engrais permettrait de leur redonner une meilleure capacité de stockage et d'infiltration des eaux pluviales</li> <li>* L'utilisation de paillage, la conservation d'une couverture végétale hivernale, la réduction du poids des engins agricoles etc sont des éléments indispensables pour gérer la ressources communes que sont l'eau, la terre, la biodiversité.</li> <li>* L'interdiction des coupes rases en forêt, de l'abattage des haies et arbres de bordure de parcelle ou de route, la replantation de beaucoup plus de haies brise vent, le développement de parcelles d'agroforesterie sur des terres agricoles dégradées etc.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dérogations accordées à certaines activités de loisir, comme les golfs qui pompent env 120 M3/jours dans les nappes ne sont pas admissibles au regard des interdiction d'arrosage (nocturne) des potagers familiaux nourricier.</li> </ul> <p>Si votre projet d'arrêté est une démarche administrative nécessaire pour gérer les crises, qui donne une assise l'égale aux collectivités locales dans leurs arrêtés locaux, il me semble indispensable d'aller plus avant, sur tous les fronts, afin de préparer les activités humaines à une adaptation urgente inévitable.</p> <p>Cordialement Yvan Kholt ex salarié du monde agricole et ancien élu CM en milieu rural</p>
167.	<p>Sujet : CP_AC_Doubs arrêté sécheresse Date : 22 avril 2023 à 15:46 De :&gt; bdulibine (par Internet) &lt;bdulibine@yahoo.fr&gt; Madame Monsieur</p> <p>Je vous remercie de consulter le public quant au projet d'arrêté sur les restrictions d'eau dans le Doubs. Je ne suis pas spécialiste et n'ai pas d'intérêts commerciaux à défendre. Un tel arrêté doit servir à préserver la ressource en eau pour les usages indispensables (boire, se nourrir, garder vivant notre environnement des sols et des rivières) mais il a aussi une valeur d'éducation et d'avertissement. J'espère que ce texte et surtout sa mise en œuvre (surveillance, publications, décisions) installeront dans nos consciences l'idée que l'eau est durablement vouée à être intelligemment rationnée et distribuée en fonction des besoins, que certains usages privatifs actuellement légaux (piscines particulières, golfs, gaspillages...) ou semi-légaux (pollutions) ne sont plus supportables même si des gens ont les moyens financiers de se les payer ou si leur activité commerciale repose sur de grands flux d'eau. Cela ne sera efficace et acceptable que si on comprend tous bien les enjeux, d'où l'importance d'assurer une vraie alerte publique sur les données et les faits scientifiques. Bien sûr cela ne peut être traité par un texte réglementaire mais j'aurais aimé mieux percevoir cette dimension d'alerte à long terme dans les dispositions prévues, pour qu'elles n'apparaissent pas comme des limitations estivales temporaires accidentelles, que des citoyens pourraient espérer contourner. Ce n'est plus de la météo, c'est du climat qu'il s'agit. De fait, la logique de protection des arrêtés autrefois exceptionnels doit maintenant inspirer les politiques publiques de toute l'année. On compte sur l'Etat si les collectivités ne sont pas assez prévoyantes ! Je conseille aussi d'intégrer dans les commissions consultatives de suivi une ou deux associations représentatives des citoyens et de protection de l'environnement, ou au moins d'indiquer très précisément sur quels sites et à quelle fréquence les informations locales sur l'eau seront rassemblées et communiquées.</p>

	<p>En vous remerciant de votre attention, cordialement,  Bruno Dulibine  Besançon 19 rue des Granges  PS. Je souhaiterais être informé des opinions que vous aurez recueillies lors de cette consultation.</p>
168.	<p>Sujet : consultation concernant les projets d'arrêtés de restriction des usages de l'eau pour l'été prochain en cas de besoin. Date : 24 avril 2023 à 12:22 De :&gt; lauregonnier (par Internet) &lt;lauregonnier@ecomail.fr&gt;  Bonjour  J'ai lu le projet d'arrêté pour les restrictions d'eau dans le département du Doubs et je tiens à vous faire part de mon désaccord quant aux dérogations accordées aux terrains de golf, très gros consommateurs d'eau. Notre territoire ne peut plus assumer de tels niveaux de consommation pour entretenir des terrains de sport qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Cette eau serait plus utile pour arroser les arbres fraîchement plantés qui profitent et profiteront à tous et qui n'arrivent pas à faire face à la sécheresse. Par ailleurs, pour une meilleure gestion de l'eau devenue rare, il conviendrait de ré-envisager le type de culture faites sur notre territoire afin de privilégier une production vivrière, directement consommable localement et moins gourmande en eau comme le recommande l'INRAE.  Il serait grand temps également de favoriser les actions individuelles et collectives :  - ne plus pisser dans l'eau propre : récupération de l'eau de la douche, ou installation de séparateur d'urine et siphon sec : plus d'eau dans les toilettes et facile à gérer. Par exemple <a href="https://www.unpetitcoindeparadis.org/un-petit-coin-chez-les-particuliers-bibok-toilettes-seches-a-separation">https://www.unpetitcoindeparadis.org/un-petit-coin-chez-les-particuliers-bibok-toilettes-seches-a-separation</a>  - récupérer l'eau des toit des zones industrielles et artisanales au moins, pour répartir l'arrivée d'eau dans les rivières  - favoriser les petites fermes et petits maraichers qui ont besoin de peu d'eau et vendent localement  Merci  Laure Gonnier  25440 Paroy</p>
169.	<p>Sujet : CP_AC_Doubs-CLCV Besançon Date : 24 avril 2023 à 17:44 De :&gt; besancon (par Internet) &lt;besancon@clcv.org&gt;  Bonjour,  Veuillez trouver ci-joint les propositions de la CLCV Besançon portant sur le projet d'arrêté de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs 2023.  Le département du Doubs peut ne pas s'aligner sur le niveau minimal des mesures de restriction.  3-2 Mesures de restriction par niveau de gravité :  -Cadre introductif :  Ajouter :  Dès le déclenchement du niveau de gravité « vigilance » un relevé des compteurs des puits et forage est communiqué à la DDT et à chaque changement de niveau de gravité, la sortie du niveau de vigilance marquant la fin de cette transmission.  Cette proposition va dans le sens de la conclusion du retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022 portant sur la veille de 3 dimensions :  « -La première est celle de la connaissance de l'état de la ressource (au plus fin) et des prélèvements (et donc des usages, au plus juste). Les données de terrain existent, elles sont nombreuses et pas toutes utilisées pleinement...  -La seconde dimension est celle de la préparation et de l'anticipation. Il faut notamment expertiser et consolider les modélisations (état de la ressource, prévisions sur les besoins ...) à l'échelle des territoires et favoriser leur prise en main par les acteurs chargés de la gestion</p>

	<p>collective de la ressource.</p> <p>-Enfin, et elle n'est pas des moindres, la dimension d'information auprès de tous les usagers (professionnels, associations, collectivités, particuliers) doit faire l'objet de toute l'attention de l'État. La bonne gestion de l'eau ne pourra pas se faire sans une pleine prise de conscience collective et individuelle de la raréfaction de cette ressource et des pratiques à faire évoluer. »</p> <p>-Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m3 : Niveau d'alerte renforcée, supprimer la dérogation à l'interdiction de remplissage des piscines si le chantier avait commencé avant les premières restrictions. Cela aura pour effet notamment de concerner les demandes d'autorisation de travaux déposées et les chantiers commencés à compter de l'été 2022. Un été qui marque un changement d'époque et une nécessaire prise de conscience vis-à-vis de la ressource en eau.</p> <p>Addenda concernant la remarque sur le fait qu'une piscine vide peut se briser. Les règles de l'art en matière de construction de piscine prennent en compte les effets de pression, à moins que le maître d'ouvrage s'en exonère ou soit mal conseillé par le maître d'œuvre. De surcroît un élu peut user d'un outil réglementaire en assortissant une autorisation de travaux d'une prescription précisant que la piscine ne pourra pas faire l'objet d'un 1er remplissage en niveau d'alerte renforcée.</p> <p>-Arrosage des golfes : Dès le niveau d'alerte renforcée interdire l'arrosage avec usage de l'eau provenant du réseau. .Comment cette autorisation de recourir à l'eau du réseau peut-elle être acceptable vis-à-vis de pratiques de cultures vivrières (ex : potagers) qui doivent s'organiser pour la récupération de l'eau de pluie ? Il est à noter que l'annexe 7-1-7 du retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022 mentionne « Golfs : suppression de la dérogation pour l'arrosage des greens en crise (cf. absence de progrès de la filière sur les consommations d'eau) dans l'attente d'un accord volontaire »</p>
170.	<p>Sujet : Gestion de la ressource en eau Date : 27 avril 2023 à 23:40 De :&gt; monsieurvelo (par Internet) &lt;monsieurvelo@yahoo.fr&gt; Bonjour,</p> <p>Je suis maraicher, et l'an dernier j'ai été extrêmement choqué par l'arrêté interdisant l'usage de l'eau pour l'arrosage des légumes. Comment peut-on demander aux agriculteurs d'arrêter d'utiliser l'eau indispensable à la production alimentaire lorsque le gaspillage de l'ensemble de la population est si important.</p> <p><b>En plein été, sans arrosage, pas de légumes !</b></p> <p>N'avons donc nous plus besoin de manger ? La nourriture est-elle un bien de consommation comme les autres dont nous pouvons nous passer à tout moment ? L'arrêté préfectoral publié le 10 juin 2022 était clair et sans <b>ambiguïté</b>: "<b>irrigation par micro-aspersion ou goutte à goutte interdite pour les cultures maraichères.</b>" Ceux qui fournissent la nourriture doivent s'arrêter d'arroser et laisser dépérir les plantations, en revanche les industriels doivent simplement « mettre en œuvre des dispositions au moins temporaires de réduction ». Je n'ai pas les chiffres des consommations d'eau, mais combien d'eau consomme la papeterie de Novilars? Quels sont les volumes d'eau utilisés par les industriels? A la vue du panache de vapeur d'eau qui se dégage de l'usine de Novilars, quelques milliers de m3 d'eau par jour. Et pour eux aucune restriction? De simples demandes? Un domaine qui me touche particulièrement est la quantité incroyable d'eau POTABLE utilisée pour l'évacuation de nos excréments. L'agglomération bisontine compte 195 000 personnes. A raison de 32 L/j et par personne, la consommation d'eau pour les toilettes représente chaque jour 6 240 000 L d'eau (6 240m3/j) soit <b>2 277 600 M3 d'eau par an !!!</b> 911 piscines olympiques. Peut-on vraiment considérer ces quantités comme négligeables ? Etant donné le futur dramatique qui se dessine n'est il pas le moment de prendre de vraies mesures d'économies, pour tous les consommateurs: industriels, agriculteurs et population. Les</p>

industriels peuvent clairement développer des solutions réutilisant l'eau, et réduisant les volumes, mais encore faut-il qu'ils soient contraints et soutenus dans leurs investissements. Les agriculteurs peuvent aussi réduire considérablement les volumes utilisés, mais ils doivent également être soutenus, informés, contraints sûrement, **mais sûrement pas privés d'eau**. Enfin, la population: vous semble-t-il normal de priver les agriculteurs d'eau et d'aller ensuite uriner dans de l'eau potable? Vous semble-t-il normal de prendre des douches de 15min et d'interdire aux maraichers d'arroser? N'est-ce pas déraisonnable? N'est-ce pas une décision rapide et non étudiée? 3 choses sont sûres, les sécheresses vont devenir de plus en plus fréquentes et intenses, nous aurons toujours besoin de manger et donc d'arroser les cultures, il en ressort donc que nous allons devoir préserver cette ressource précieuse qu'est l'eau. Et plus nous prendrons des mesures tôt, plus nous serons nous adapter.

Bien cordialement,  
Thomas HENRY  
06 51 67 57 84  
Maraicher à Chalezeule

171. Sujet : consultation publique arrêtés secheresse 2023 Date : 27 avril 2023 à 20:56 De :> nicolasbarbier51 (par Internet) <nicolasbarbier51@outlook.fr>  
Tout d'abord je me présente, Nicolas Barbier, gérant de Au Doubs lavage, entreprise spécialisée dans le lavage automobile Sur le Doubs et le jura. Je vais donc m'exprimer sur la catégorie lavage des voitures par les professionnels. (centre de lavage). En tant qu'utilisateur de la ressource, il me paraît indispensable d'expliquer notre métier afin d'éviter de retomber dans la même situation que l'année passée ou nous avons vécu une incompréhension et une stigmatisation en voyant notre activité stoppée plusieurs mois sans aucune compensation financière à ce jour. Le lavage en centre professionnel représente à ce jour 0.2% de la consommation d'eau potable en France. Cela fait des années que l'ensemble des stations de lavage sont équipées d'économiseurs d'eau (un lavage à la lance consomme environ 50/60l) permettant une quasi inexistence de notre activité dans les graphiques de consommation industrielle. En effet, après m'être rendu le 7 mars à un colloque à Dijon organisé par la dreal, la cci et la ddt, on peut s'apercevoir que la consommation annuelle d'un centre de lavage correspond à 1 journée de consommation d'un industriel type papeterie, injection plastique (ce type d'industriel consomme jusqu'à 1 million de m<sup>3</sup> à l'année voir plus) etc à qui on demande une réduction de 20% en crise alors que nous qui consommons moins de 3000m<sup>3</sup> A l'année de moyenne sommes sommés d'arrêter notre activité, c'est une réelle incompréhension. Lors de cette réunion, j'ai pris la parole pour évoquer le sujet des stations de lavage, mais personne de la dreal ni de la ddt n'avaient de données concernant nos consommations d'eau, je me tiens à votre disposition si besoin pour vous fournir toutes les données dont vous avez besoin : facture à l'appui afin de mieux cerner notre secteur d'activité. Notre rôle ne s'arrête pas à laver des véhicules, nous récoltons en moyenne 400g de métaux lourds à chaque lavage que nous faisons ensuite recycler dans des centres spécialisés. Ce sont ainsi plus de 60 tonnes de boues chargées dépolluées par an rien que pour Au Doubs lavage Sur 6 centres. En France 40% des possesseurs de voitures lavent encore chez eux, malgré les interdictions et ce phénomène est accentué lors des arrêtés restrictions Eau ce qui crée des surconsommations car on l'a encore constaté en août dernier, malgré la crise et la fermeture des centres, les voitures qui circulaient n'étaient pas sales... Fort de ce constat, la question que je pose est la suivante : Prenant en compte l'impact minimal de notre activité sur la consommation d'eau, vaut-il mieux fermer les centres de lavages ,

perdre toute maîtrise de la consommation et de la pollution en poussant les gens à laver chez eux, stigmatiser toute une profession, mettre en danger les emplois et les entreprises le tout sans gain écologique, ou, au contraire dirigé les gens vers les centre spécialisés, faire respecter les interdictions de lavage à domicile, maîtriser la consommation et la pollution ? Nous sommes prêt à faire encore plus d'effort pour encore réduire notre impact, mais nous n'y arriveront pas Si l'on ne peut travailler que six mois de l'année ni sans le soutien des pouvoirs publics avec une gestion de l'eau raisonnée et en aidant nos secteur à nous adapter au changement climatique. Etant toujours force de proposition voila ce que je propose pour avancer : **Niveau alerte** : activitée inchangée, mise en place des communications sur les stations établis en collaboration avec les instances de gestion de la ressources ( sensibilisation du publique à la nécessité de préserver notre ressource ) **Niveau alerte renforcée** : activitée orientée vers les hautes pressions (procedé le plus economé en eau) et limitation des portiques de lavage au 3 premiers programmes de lavage (suppression des programmes avec lavage chassis, embellissement carrosserie etc) avec limitation des consommations. **Niveau crise** : seule les pistes hautes pressions restent ouvertes, permettant un impact sur la consommation d'eau quasi nul, une maîtrise de la pollution ainsi qu'éviter les lavages à domicile. Des solutions d'avenir existent, mais nous devons travailler en partenariat afin de continuer la transition écologique, et evoluer vers un modèle toujours plus vertueux. Je me tiens à votre disposition pour un rdv ou autre si besoin, pour échanger sur ces sujets Très cordialement,